



## LE MOT DU MAIRE

La fumée n'est toujours pas blanche...

Et oui... ce titre revient encore une fois...

Nous ne savons toujours pas, depuis la fusion de 2014, combien d'argent la commune de COURCÔME devra reverser tous les mois à la Communauté de Communes « Val de Charente ». Cette situation devient extrêmement préjudiciable pour l'avenir financier de la commune et pour l'avenir tout court. Pourtant cela ne doit pas nous empêcher d'avancer, de continuer à investir et de moderniser nos installations.

Les manifestations du mois de septembre ont été une réussite. Je remercie encore une fois tous les acteurs et bénévoles qui s'investissent avec passion pour animer COURCÔME. Notre village a eu les honneurs de CANAL + par deux fois en septembre, et ce n'est pas fini puisque le « rampeau » est devenu le sport national de l'émission phare de cette chaîne : « Groland ». Il y aura donc encore des tournages sur notre territoire communal.

Le défilé des voitures de sports et de collections a été un nouvel événement qui nous a permis de voir mais aussi d'être passager de voitures parfois originales, rétros ou de sport.

Le titre de vainqueur de la

coupe de France de cyclisme juniors a été décerné suite à une course homérique de ces futurs champions dans notre village. L'organisation importante a été réalisée d'une main de maître : un grand merci à tous les bénévoles de nous avoir offert ce spectacle de haut niveau.

La page Facebook « Mairie de Courcôme » a été ouverte, elle était attendue.

Le mois d'octobre va être tout aussi animé. La convocation du jury homme pour le festival du livre qui se déroulera en 2017 est pour début octobre relayant le jury féminin qui travaille sur ce moment de lecture depuis le début de l'année 2016.

Au delà, des randonnées et du traditionnel thé dansant, je souhaitais dès à présent demander aux courcômois de réserver la date du samedi 22 octobre 2016 avec la venue de l'association « Histoire du Pays d'Aigre et Alentours » qui nous présentera le livre écrit sur COURCÔME (inscriptions pour la journée et le repas à la mairie).

Pour des raisons réglementaires, le document d'urbanisme portant le nom de « Carte Communale », pourtant récente, doit être révisée. A ce sujet, une réunion publique est organisée le mercredi 26 octobre 2016 à 18h30 salle socio-culturelle. Nous vous y attendons nombreux.

Amicalement,

Fabrice Geoffroy.

En 2015, a commencé le 70ème anniversaire de la libération des camps de concentration. A ce titre, l'association Marpen a présenté au sein de la Maison du Patrimoine de Tusson deux expositions successives.

La première évoquait l'opération « Frankton » ou « Coques de Noix » et ces implications ruffécoises. La seconde exposition évoquait les parcours tragiques de 35 femmes et hommes du Ruffécois décédés en déportation ou bien par fusillades.

Deux habitants de Courcôme y sont particulièrement mis à l'honneur :

**Hippolyte-Henri CADIER**, menuisier, incarcéré au camp de Buchenwald, décédé en avril 1945 à Eisenach.

**Georges Xavier BORDAUD**, charpentier-menuisier, décédé le 10 novembre 1943 au camp de Mauthausen.

A l'occasion de la célébration du 11 novembre, **la commune de Courcôme a le plaisir de présenter un condensé de ces deux expositions à la salle socio-culturelle, du mercredi 9 novembre au vendredi 11 novembre au soir.**

**Mairie de Courcôme**

18 Grand'Rue

16240 Courcôme

Tel : 05 45 31 01 68

Fax : 05 45 30 33 65

Courriel :

mairiedecourcome@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat

lundi, mercredi, jeudi, vendredi  
de 10h00 à 12h00Site : [www.courcome.fr](http://www.courcome.fr)**Agence postale communale**

Tel : 05 45 31 00 23

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 09h00 à 12h30**mercredi de 10h00 à 12h00**

Point d'accès Internet à l'étage

**Bibliothèque municipale**les samedis de 14h00 à 16h00  
maison des associations**Calitom****Collecte des sacs jaunes**

lundi 10 et 24 octobre

**Collecte des sacs noirs**vendredi 7-14-21-28  
octobreSortir vos conteneurs  
ou sacs la veille

# LES FEUX DE PLEIN AIR

**Arrêté préfectoral du 3 mai 2016****Sont strictement INTERDITS toute l'année :**

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes ...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

**Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions (annexe 4):**

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.  
**Dérogation valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018 :**
- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.

**Sont AUTORISÉS sous conditions :**

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

**Les conditions pour faire brûler :**

- déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

**Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal  
au 05. 45. 97. 61. 40**Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)**SURVOL DE DRONE :**

Suite au développement de l'utilisation de ces appareils ; ci-dessous les règles d'usage d'un drone de loisir.

- Interdiction de voler au-dessus des zones peuplées (agglomérations et rassemblement de personnes). Il est donc interdit de s'approcher à 50 mètres des limites d'une agglomération ou 150 mètres d'un rassemblement de personnes.

- Interdiction de voler à une altitude supérieure à 150 m.

- Le drone doit toujours rester en vue directe de son télépilote.

- Interdiction de survoler les bases militaires, maisons d'arrêt, centrale nucléaire...

- Il est interdit de voler la nuit.

Un usage ne respectant pas ces règles de sécurité est passible d'une peine maximale d'un an d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende.

Prendre des photos qui portent atteinte à « l'intimité de la vie privée d'autrui » est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

### PERMANENCES DU DEPUTE :



#### **Jérôme Lambert**

jeudi 6 octobre à  
09h30

mairie de Villefagnan

**Jeudi 20 octobre  
à 15h30**

**mairie de Courcôme**

Rencontres sans rdv

### PERMANENCES DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :



#### **Brigitte Fouré et Didier Villat**

samedi 15 octobre  
de 10h30 à 12h00

Ruffec ancien tribunal

mardi 25 octobre  
de 10h30 à 12h00

mairie de Villefagnan

### Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Charente

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine se trouve en sous effectif jusqu'à la fin de l'année. Vu le peu de rendez-vous constatés et les délais trajets pour ces permanences, ainsi que le plan de charge chargé de M. Villatte, celui-ci ne sera plus en mesure d'assurer ses permanences.

### ASSOCIATION DU PAYS D'AIGRE ET ALENTOURS :

Suite à la collecte de documents et photos, sur notre territoire, un ouvrage (n° 35) dédié à Courcôme, vient de voir le jour. Il nous sera présenté le samedi 22 octobre au cours d'une journée consacrée à notre patrimoine.

Programme :

Rassemblement et accueil à la salle socio-culturelle à 9h30.

Visites : chapelle, pierre aux morts, four à pain, Magnez  
12h30 présentation du livre à la salle socio-culturelle  
Apéritif offert par la commune puis repas (12 ou 13€)  
Vers 15h00 visite guidée de l'église et visite libre du petit patrimoine communal.

Inscription obligatoire pour le repas : M. Perrain Michel  
05 45 21 12 29 ou mairie de Courcôme 05 45 31 01 68.

### HEURE D'HIVER :

C'est dans la nuit du samedi 29 octobre au dimanche 30 octobre que nous changerons d'heure. Il nous faudra reculer nos horloges d'une heure. A 3 heures il sera donc 2 heures.

### REVISION CARTE COMMUNALE :

Vous êtes invités à la réunion publique le mercredi 26 octobre à 18h30 salle socio-culturelle.



Projet co-financé par l'Etat et  
le Conseil Général de la Charente.



### TRAVAUX EN COURS :



Les agents ont commencé les travaux de réparation du mur en pierre de l'ancienne mare. La première phase comprend la reprise de la partie du fond. Dans un second temps aura lieu la remise en état du côté droit au fond et ensuite, l'ensemble sera recouvert de tuiles.

Les travaux d'éclairage public du lotissement "La Croix Rochon" sont en cours.

### DATES à RETENIR :

**Vendredi 11 novembre** 10h30 cérémonie de commémoration et fin de l'exposition à la salle socio-culturelle.

**Dimanche 13 novembre** repas des aînés à 12h00.

### VACANCES SCOLAIRES :

Les vacances de la Toussaint débuteront le mercredi 19 octobre à midi après la classe jusqu'au jeudi matin 3 novembre. Bonnes vacances à tous les élèves.

## FESTIVITES DU MOIS

### Balade du comité des fêtes:

Rendez-vous le samedi 08 octobre devant la mairie de COURCÔME pour le départ à 14h00.

Au retour de la balade le pot de l'amitié sera offert.

Plus de renseignements :

[philippe.queron426@orange.fr](mailto:philippe.queron426@orange.fr)  
& 05 45 30 05 57 & 06 47 11 78 53  
[cdfrando@orange.fr](mailto:cdfrando@orange.fr) & 06 84 46 65 30  
<http://rene.dudo.pagesperso-orange.fr/cdf/2016/2/13.htm>

### SECTION ENTENTE ET AMITIE :

Activités à la salle des associations le mardi 04 et 18 octobre. Ouvert à toutes personnes aimant la joie et la bonne humeur, jeux de société, de cartes...

Renseignements : Josiane Salomon au 06 95 94 60 10.



**DIMANCHE**  
**09**  
**OCTOBRE**

## COURCÔME

SALLE SOCIO-CULTURELLE À 14 H 30

**SUPER**  
**APRES MIDI DANSANT**

Organisé par ACCES « section récréative »

Avec  
**TRIO MUSETTE**

Emmené par Dominique Bessonnaud



Entrée : 10 euros  
1 boisson offerte  
Buvette sur place  
Réservations : 06-95-94-60-10  
ou au : 06-71-03-73-75

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

### SECTION INFORMATIQUE :

Initiation à internet et traitement de texte. 1er étage salle des associations, rendez-vous lundi 17 octobre afin de découvrir les nouveaux ordinateurs mis à disposition. Renseignements auprès de Jean-Michel Couillaud au 07 77 06 46 13.

### « L'ElecTronik JâZe! »

Théâtre burlesque musical: de et avec MarTintouSeul

**Samedi 8 octobre**

**20h30** à la salle des fêtes de **Chenon**



Savant fou, prêcheur décalé, Monsieur Martin nous présente sa nouvelle invention l'Electronik Jâze\*: Une machine infernale, véritable capteur-émetteur de vibrations humaines... C'est au travers d'expériences insolites et de chansons aléatoires avec sa surprenante machine que cet inimitable conférencier de l'absurde et doux rêveur, invite le spectateur dans son univers décalé, tendre et plein d'humour. Il chuchote, éructe, fulmine, mais c'est avec générosité qu'il nous dévoile les lumières de sa prose. Osez la vibration!

\* Le jâze est une batterie minimaliste utilisée dans les années 20 pour s'accompagner.  
Spectacle tout public

Tarif : Adulte 9€ - Adhèrent, groupe 7€ - Réduit 5€ -  
Pour tout renseignement: [amistelascene.dunordcharente@gmail.com](mailto:amistelascene.dunordcharente@gmail.com)



Imprimé par nos soins - 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

### Activité POUND

Les mardis, de 18h30 à 19h30,  
à la Salle Socioculturelle de Courcôme



Venez tester le phénomène fitness inspiré de la batterie qui combine mouvements cardios faciles et renforcement musculaire !  
Le tout, dans une ambiance conviviale et dynamique !

Inscriptions obligatoires  
(1 cours d'essai gratuit)



**Renseignements pratiques et inscriptions :**

Espace Socioculturel Val de Charente « La Chrysalide »

Place Aristide Briand - 16700 Ruffec

05 45 30 38 43 - [lachrysalide@asso.cscruffecois.fr](mailto:lachrysalide@asso.cscruffecois.fr)